PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 OCTOBRE 2026

L'an **deux-mille-vingt-six**, le **16 octobre**, à **dix-neuf heures trente** les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du Conseil Municipal de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **05 octobre 2026**
Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : **13**, Votants : **17**
Présent(e)s : **GEOFFROID V. ; BREUIL J-L. ; MAGNE A-P. ; MOREAU C. ; LASSERRE M. ; BURSON M. ; RENAUDIE N. ; ESPIAUT E. ; FARINOTTI C. ; BARCONNIERE D. ; DELPIT M. ; CESSAC J-B. ; BERTHELOT P.**

Excusés : **FEYREDIE L. ; PUJAL G. ; ANIBALLE S. ; HAMELIN J. ; DELPIT G. ; DE VIDO M-P.**

Procuration de Sébastien ANIBALLE à Vincent GEOFFROID, de Lydie FEYREDIE à Charlotte FARINOTTI, de Marie-Pierre DE VIDO à Michel DELPIT, de Jean HAMELIN à Jean-Louis BREUIL.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **M. BREUIL Jean-Louis** est désigné secrétaire de séance.

Le Maire communique au Conseil Municipal le courrier de démission de Mme Gaëlle PUJAL de son poste de conseillère.

Les différents points à l'ordre du jour seront peut-être abordés dans le désordre.

Ordre du jour :

1/ Adoption du Procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal
2/ Point personnel communal
3/ Point travaux de Coly
4/ Modification du plan de financement de l'Aire d'accueil Vélos et choix des options pour les travaux
5/ Choix des référents forêt
6/ Décision modificative de budget
7/ Organisation des saveurs de l'automne
8/ Divers

1/ Adoption du Procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal

Le Conseil municipal adopte le compte rendu du conseil municipal de la séance précédente après avoir indiqué deux corrections à y apporter.

2/ Point personnel communal

- L'aide cuisinier doit prendre sa retraite dans les mois qui viennent. Ce devait être fin décembre mais ce sera repoussé de trois mois.
- Un contractuel des services techniques arrivé le 18 novembre 2025 sera renouvelé à temps plein.
- L'agent détaché à l'école pour seconder l'enseignante de maternelle qui est actuellement en congé grave maladie ne peut pas reprendre actuellement le travail. Sa demande de prolongation

du congé grave maladie a été acceptée par le Conseil Médical restreint pour une année supplémentaire, toutefois l'agent envisage de faire une demande de reprise à mi-temps thérapeutique. Elle doit rencontrer bientôt une assistance sociale pour faire le point sur sa situation.

- Le Contrat de l'agent d'entretien des locaux est renouvelé.
- Le cuisiner va participer à un audit de la cantine scolaire programmé dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) que la commune a décidé de suivre afin d'obtenir le label ECOCERT et ainsi valoriser le travail du cuisiner en soulignant la qualité de la cantine scolaire.

3/ Point travaux de Coly

La végétalisation des trottoirs est prévue semaine 43. Les massifs seront plantés avant le 13 novembre. Un point presse est programmé le 23 novembre à 11h00. Pour les bornes à vélos, il faudra voir avec la CCVH.
Le fond de la bibliothèque de Coly a été déplacé aux garages communaux dans l'ancien local technique de Coly.
Jean-Louis BREUIL prendra RDV avec le SDE pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

4/Modification du plan de financement de l'aire d'accueil vélos et choix des options pour les travaux

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de refaire la délibération du plan de financement pour les travaux de l'aire d'accueil vélos et présente le plan suivant :

AIRE D'ACCUEIL DEUX ROUES ET RECHARGES ELECTRIQUES	
DEPENSES	
coût de l'opération HT	50 312,27 €
TVA	10 062,45 €
coût de l'opération TTC	60 374,72 €
RECETTES	
LEADER	35 800,82
ADEME	4 449,00
TOTAL SUBVENTIONS 80% du HT	40 249,82
Reste à charge de la commune	20 124,90
Total financement	60 374,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le plan de financement proposé par le Maire.

Concernant ces travaux, le Maire indique qu'il convient également de préciser les devis choisis avec ou sans options pour chaque lot.

Pour le lot 1 maçonnerie/gros-oeuvre – l'entreprise SSC Vaunac est retenue avec la note de 10/10 avec un devis de 29 005.74€ HT plus une option à 2 268.75€ HT contre l'entreprise Constructions Yohan Chazottes qui a obtenu la note de 9.73/10
Pour le lot 2 charpente bois – décide de retenir l'entreprise Dylan Delpit qui a obtenu la note de 10/10 avec un devis de 4853.18€ HT contre l'entreprise Lavergne qui a obtenu 9.03/10.

Pour le lot 3 Couverture/ zinguerie – décide de retenir l'entreprise Dylan Delpit qui a obtenu 10/10 avec un devis de 2 427.00€ HT contre 9.08/10 pour l'entreprise Bouyssou couverture.

Pour le lot 4 menuiseries bois – décide de retenir l'entreprise Espitbois qui a obtenu la note de 10/10 avec un devis de 2957.56€ HT contre 8.17/10 pour l'entreprise Lavergne.

Pour le lot 5 plomberie sanitaires / chauffage – décide de retenir l'entreprise Domo 24 qui a obtenu la note de 10/10 avec un devis de 2069.33€ HT contre 7.34/10 pour Tremouille et fils.

Pour le lot 6 plâtrerie – décide de retenir l'entreprise Guilherme frères qui a obtenu la note de 10/10 avec un devis de 1 201.50€ HT contre 8/10 pour El Colombey Paul.

Pour le lot 7 Electricité – décide de retenir l'entreprise Domo 24 qui a obtenu la note de 10/10 avec un devis de 4 550.00€ HT contre 9.52/10 pour EMSL.

Pour le lot 8 carrelage et faïence – décide de retenir l'entreprise De Sousa fils EURL qui a obtenu la note de 10/10 avec un devis de 2708.50€ HT contre 8.34/10 pour Guilherme frères.

Pour le lot 9 peinture – décide de retenir l'entreprise Ets Guilherme frères qui a obtenu la note de 10/10 avec un devis de 1 095.90€ HT contre 8.16/10 pour El Colombey Paul.

5/ Choix des référents forêt

Le Conseil Municipal choisi Michel DELPIT et Jean-Louis BREUIL.

6/ Délibération de modification de budget

Le Maire indique qu'à la suite d'une erreur de report de 10 cts il convient de modifier le budget ainsi pour que le report soit bien de 203 515.
001 – 10 cts
2152 + 10 cts
Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition du Maire.

7/ Organisation des saveurs de l'automne

Manifestation prévue le 25 octobre. Il faudra revoir la thématique et avoir une réflexion sur l'évolution de cet évènement. Exploitation des barnums et activités pour les enfants.

8/ Divers

- **Hydrologie Régénérative (réunion à St Geniès) :** Réflexion sur les cours d'eau Bassin Versant Vézère et particulièrement chez nous la Chironde et le Coly. Projet associant plusieurs communes et zones humides tampons à préserver.

Projet territorial partagé convention à prendre : délibération favorable.

- **MAM DE COLY** : Le maire prendra rendez-vous avec les assistantes maternelles pour faire un point sur leurs demandes et la convention d'occupation du local.
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : le Conseil Municipal nomme Martine LASSERRE comme référente et Nadine RENAUDIE comme suppléante. Présentation du PCS : les cinq risques identifiés et validés par délibération : risque incendie/risque météorologique/ risque d'accidents majeurs/ risque sanitaires et pandémiques/ risque technologiques.
 Voir achat groupe électrogène et l'usage d'un téléphone satellite ?
- Prochaines réunions du Conseil Municipal : 10/11/2026 à 20h00 et le 08/12/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

OBSERVATIONS **Le Maire,**

Signatures du Conseil

V. GEOFFROID